

POUR LES COLLECTIVITÉS

Chaque document que vous publiez, lisible par tous.

Vos services déposent un document. Ils le récupèrent balisé, avec sa mise en page d'origine, et le rapport de ses contrôles.

PDF, Word, tableur, présentation, image

Mise en page conservée

Norme PDF/UA-1

Tous vos services

PRIX ANNUEL

selon la taille

de votre commune, tous vos services,
comptes sans limite



LE FILM, 45 S
claren.fr/documents

TITRE 1

Accueil de loisirs : les inscriptions de l'été

Pour les enfants de 3 à 11 ans

TITRE 2

Qui peut s'inscrire

Les enfants scolarisés dans la commune ou dont un parent y travaille.

LISTE

Les pièces à fournir

- la fiche sanitaire
- une attestation d'assurance
- le dernier avis d'imposition

TABLEAU

Les horaires

Jour	Accueil	Départ
Lundi au jeudi	7 h 30	18 h 30
Vendredi	7 h 30	18 h

IMAGE



Image décorative : marquée comme telle, le lecteur d'écran passe directement au texte.

LE CONSTAT

Le site n'est qu'une première étape : chaque document publié compte aussi

L'obligation d'accessibilité (article 47 de la loi de 2005) ne s'arrête pas aux pages du site : elle vise aussi les documents mis en ligne, l'intranet et l'extranet. Et vos services publient de nouveaux documents chaque semaine : un site mis en accessibilité ne le reste pas tout seul.

696 documents en ligne sur le site	160 publiés depuis janvier	3 sur 4 sans aucun balisage	14 scans sans texte, muets pour un lecteur d'écran
--	--------------------------------------	---------------------------------------	--

Une ville de plus de 10 000 habitants, toutes les adresses de son site, relevé Claren du 27 septembre 2026

	Correction à la main chez un prestataire	Logiciel spécialisé (une licence par poste)	Module d'accessibilité ajouté au site	Claren Documents
Corrige réellement le document	✓	✗	✗	✓
Traite aussi ce qui sera publié demain	✗	✗	✓	✓
Aucune compétence à acquérir	✓	✗	✓	✓
Un prix annuel pour tous les services	✗	✗	✓	✓

LA COUCHE INVISIBLE

Sous chaque document, une couche que personne ne voit, et qui change tout

Sous ce qu'on voit, un document accessible porte des balises : ce qui est un titre, dans quel ordre lire, ce que montre une image. Deux exemples reconstitués sur le document de la couverture.

Une habitante de 78 ans, sur sa tablette

Elle agrandit l'inscription à 200 %.

SANS BALISAGE

Les lignes sortent de l'écran : elle fait défiler de gauche à droite à chaque ligne, et perd le fil.

AVEC CLAREN DOCUMENTS

La page HTML qui accompagne le document s'agrandit sans déborder : le texte revient à la ligne, à la largeur de l'écran.

Un habitant malvoyant, avec un lecteur d'écran

Il écoute le document, qu'une voix de synthèse lui lit.

SANS BALISAGE

« Accueil de loisirs les inscriptions de l'été Lundi au jeudi 7 h 30 18 h 30 Vendredi... » : un flot de mots, sans titres ni colonnes.

AVEC CLAREN DOCUMENTS

« Titre : Accueil de loisirs. Tableau, 3 colonnes. Jour : lundi au jeudi. Accueil : 7 h 30. Départ : 18 h 30. »

Les balises, en clair

TITRE On saute de titre en titre, comme dans un sommaire.

ORDRE DE LECTURE Le texte se lit dans le bon ordre, colonne après colonne.

TABLEAU Chaque case est annoncée avec sa colonne.

IMAGE Elle est décrite, ou ignorée si elle est décorative.

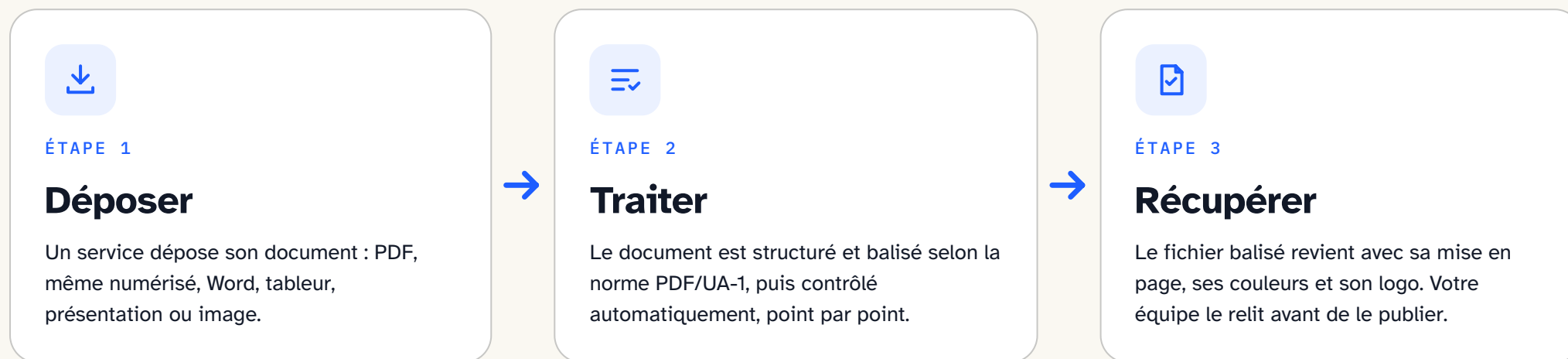
LANGUE La voix prononce en français, pas en anglais.

TITRE DU FICHIER Le document s'annonce par son nom, pas par « scan0042 ».

Et demain, le RGAA 5. Attendu fin 2026, il ajoutera des critères et des tests dédiés aux documents bureautiques (DINUM, 2 mars 2026). Le référentiel en vigueur reste le RGAA 4.1.2, et les travaux engagés maintenant gardent toute leur valeur : autant prendre l'habitude dès aujourd'hui.

COMMENT ÇA MARCHE

Vous déposez, vous récupérez : rien à apprendre



Ce qui est corrigé dans chaque document

- ✓ Titres et niveaux
- ✓ Ordre de lecture
- ✓ Listes
- ✓ Tableaux et en-têtes
- ✓ Textes des images
- ✓ Langue du document
- ✓ Liens
- ✓ Titre du fichier

Notre engagement : un document est livré seulement s'il passe tous nos contrôles. Un document que nous ne pouvons pas rendre accessible n'est jamais présenté comme tel : il vous est signalé, avec sa raison.

CE QUE VOUS RECEVEZ

Un fichier balisé, et le rapport de ce qui a été fait



Le PDF balisé

Il porte l'identification PDF/UA-1 et la date de son contrôle automatique.



La page HTML

Si vous la demandez : tout le contenu du document, à publier à côté du fichier.



Le rapport

Ce qui a été corrigé, point par point, pour chaque document traité.

Avec l'abonnement



Les vidéos

Un lien suffit : vous recevez la transcription et les sous-titres. Une minute compte pour deux pages.



Un kit de démarrage

Des modèles Word structurés (titres, listes, tableaux) pour vos délibérations, arrêtés, comptes rendus et notes.



Le suivi

Les documents traités par service et les pages consommées, sur l'année.

RAPPORT DE TRAITEMENT · EXEMPLE

Accueil de loisirs : inscriptions de l'été

Traité

Titres structurés, sans saut de niveau	✓ corrigé
Ordre de lecture	✓ corrigé
Tableau des horaires : en-têtes de colonnes	✓ corrigé
Image décorative, ignorée à la lecture	✓ corrigé
Langue du document : français	✓ corrigé
Balisage PDF/UA-1, vérifié	✓ corrigé

Le document de la couverture, tel que le rapport le présente.

LES OFFRES

Un prix annuel, tous vos services, un quota de pages mutualisé sur l'année

Essentiel

moins de 3 500 habitants

790 € HT par an

soit environ 66 € HT par mois

1 500 pages par an

Kit de démarrage, centre d'aide

Commune

3 500 à 10 000 habitants

1 990 € HT par an

soit environ 166 € HT par mois

4 000 pages par an

Suivi par service

Ville

1RE ANNÉE : 3 430 €

10 000 à 30 000 habitants

4 900 € HT par an

soit environ 408 € HT par mois

15 000 pages par an

Rapports réguliers, support par écrit

Ville +

30 000 à 75 000 habitants

9 900 € HT par an

soit environ 825 € HT par mois

40 000 pages par an

Aide au déploiement, rapports détaillés

Grande ville

75 000 à 150 000 habitants

19 900 € HT par an

soit environ 1 658 € HT par mois

100 000 pages par an

Plusieurs administrateurs, exports

Grande collectivité

plus de 150 000 habitants

dès 39 900 € HT par an

soit environ 3 325 € HT par mois

Volume sur mesure

Connexion unique, accès par API, déploiement adapté

Dans toutes les formules : comptes sans limite

kit de démarrage

vidéos par un lien

au-delà du quota : 40 centimes HT la page ou 350 € HT les 1 000 pages

engagement d'un an, reconductible deux fois

INTERCOMMUNALITÉS ET LANCEMENT

Une signature pour tout un territoire, et une première année allégée

LICENCE INTERCOMMUNALE · PRIX HT PAR AN

Toutes vos communes, une seule décision

2 490 € HT par an pour l'intercommunalité

Puis chaque commune qui la rejoint, selon sa taille, environ 25 % sous sa formule seule :

moins de 1 000 habitants	590 € HT par an
1 000 à 3 500 habitants	690 € HT par an
3 500 à 10 000 habitants	1 490 € HT par an
10 000 à 30 000 habitants	3 690 € HT par an

Exemple : 20 communes de moins de 1 000 habitants et une ville-centre de 12 000 habitants : 17 980 € HT par an, pages mutualisées sur tout le territoire.

TARIF FONDATEUR

Moins 30 % la première année

Pour toute signature avant le **31 mars 2027**, sur toutes les formules.

3 430 € HT la première année

pour la formule Ville, au lieu de 4 900 € HT par an ; le prix de la grille s'applique ensuite.

Pour choisir sa formule

L'état des lieux de vos documents donne le nombre de pages que vous publiez chaque année : la formule se choisit sur ce chiffre.

Au budget

L'abonnement relève du fonctionnement. Il se règle sur facture, après service fait.

Le stock existant

Les documents qui servent encore sont repris en une fois ; les obsolètes et les doublons sont retirés plutôt que traités.

POUR COMMENCER

D'abord, l'état des lieux gratuit de vos documents

ÉTAPE 1

L'état des lieux

Nous parcourons toutes les pages de votre site et listons chaque document publié : lesquels servent aux démarches, lesquels sont à reprendre, lesquels retirer. Version courte gratuite ; complète de 490 € à 990 € HT.



ÉTAPE 2

Le stock

Les documents utiles repris en une fois, les autres retirés.



ÉTAPE 3

L'abonnement

Tout ce que vous publiez ensuite, au fil de l'eau, par tous vos services.



LE FILM DE PRÉSENTATION · 45 SECONDES

Voir Claren Documents en action

Scannez le code, ou rendez-vous sur claren.fr/documents. Pour en parler : claren.fr/rendez-vous.

claren.fr/documents

Depuis le 27 août 2026, le cadre réglementaire de l'accessibilité numérique a été actualisé par le décret n° 2026-816 du 24 août 2026. Les collectivités doivent rendre leurs sites et services numériques accessibles et en vérifier la conformité selon le référentiel d'accessibilité applicable. L'évaluation repose sur le

RGAA, le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité applicable aux sites publics, dans sa version 4.1.2 ; une version 5 est annoncée pour fin 2026 et ne remet pas en cause les travaux engagés maintenant. Quatre documents sont attendus : la déclaration d'accessibilité, le schéma pluriannuel de mise en

accessibilité (trois ans), le plan d'action annuel et la mention de conformité en page d'accueil. En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102, dans sa rédaction en vigueur depuis 2023.